



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>41581</b>	De <b>Mme Isabelle Rauch</b> ( La République en Marche - Moselle )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances		<b>Ministère attributaire</b> > Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances
<b>Rubrique</b> >femmes	<b>Tête d'analyse</b> >Femmes dans l'industrie	<b>Analyse</b> > Femmes dans l'industrie.
Question publiée au JO le : <b>05/10/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>19/04/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Isabelle Rauch attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, sur la proportion de postes occupés par des femmes dans l'industrie française. En effet, elles occupent à peine 30 % des postes et ce chiffre stagne depuis une dizaine d'années. Elles sont surtout rares dans la conception et la production ainsi que dans les fonctions de direction, où elles ne sont que 15 % au niveau national. Ces difficultés sont peut-être dues à l'image de l'industrie souvent associée à des métiers pénibles ou à une méconnaissance de tous ses métiers. Pourtant, à l'ère de l'industrie 4.0, de nouvelles opportunités de carrière tant pour les hommes que les femmes existent. Aussi, elle lui demande quels leviers mis en place par le Gouvernement ont déjà fait leurs preuves et si des bonnes pratiques locales ont été repérées - comme le programme Capital fille - qui mériteraient d'être mises en place partout en France et particulièrement en Lorraine, terre industrielle.